DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 54

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC POUR LE CENTRE D'INITIATION À L'ART POUR LA PETITE ENFANCE AVEC LE CENTRE POMPIDOU

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 54

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC POUR LE CENTRE D'INITIATION À L'ART POUR LA PETITE ENFANCE AVEC LE CENTRE POMPIDOU

Un contrat de coopération public-public a été conclu entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou le 12 septembre 2019 afin de fixer les modalités de la poursuite de la coopération entre le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand relative à l'ouverture et à l'activité du Centre d'initiation à l'art pour les enfants de 0 à 6 ans mille formes.

La Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou entendent désormais poursuivre cette collaboration par le développement de mille formes sur de nouveaux territoires.

Le présent avenant entend organiser la collaboration entre le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand lors du déploiement de mille formes dans son adaptation dans de nouveaux lieux, au profit d'autres structures publiques ou privées.

La Ville de Clermont-Ferrand participera activement au déploiement principalement sur trois axes :

- La participation de la Ville de Clermont-Ferrand aux COPIL et à des réunions techniques jugées stratégiquement importantes pour la conception des futurs mille formes ;
- La participation de la Ville comme intervenante aux journées de formation données par le Centre Pompidou ;
- L'accompagnement en direct des structures partenaires par la Ville de Clermont-Ferrand sur les différents montages et procédures administratifs afin de leur faire bénéficier de son expertise en la matière.

De plus, un réseau « mille formes » sera créé et piloté par la Ville de Clermont-Ferrand. Ce réseau à dimension nationale et internationale préfigure le réseau des Centres d'art « mille formes ». Le Centre Pompidou sera un membre permanent du réseau « mille formes » et développera plus particulièrement le lien à l'international.

Ce réseau aura pour vocation de réunir les différentes structures développant un Centre d'initiation à l'art mille formes sur leur territoire ainsi que des partenaires impliqués dans une démarche de médiation culturelle à destination de la petite enfance.

La participation au réseau sera à l'initiative conjointe de la Ville de Clermont-Ferrand et du Centre Pompidou et subordonnée à l'adhésion à une charte qui déclinera les grands principes du réseau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au contrat de coopération public-public conclu entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou.

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC

DU 12 septembre 2019

ENTRE :

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, demeurant en cette qualité 10 rue Philippe Marcombes – 63000 Clermont-Ferrand et agissant en vertu d'une délibération en date du 23 juin 2023,

Ci-après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand »

D'une part,

ET :

LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

Établissement public national à caractère culturel

dont le siège est à Paris, 75191 Paris Cedex 04

représenté par son Président, Monsieur Laurent LE BON

Ci-après dénommé « le Centre Pompidou »

D'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties ».

PRÉAMBULE

Le centre mille formes est un centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans, imaginé par la Ville de Clermont-Ferrand et réalisé en partenariat avec le Centre Pompidou. Ce travail concerté et conduit en commun est matérialisé par un espace de 700 mètres² proposant différentes zones dédiées à une programmation artistique permettant de faire coexister tous les champs de la création autour d'œuvres interactives, d'ateliers, de performances, d'installations, de petites formes de spectacles, etc. Toute la programmation est conçue et pensée avec des artistes issus de différents horizons, à l'attention des tout-petits et de leurs parents.

La création de ce premier centre d'art à destination des tout-petits s'inscrit pour la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de son schéma culturel et du projet de capitale européenne de la culture et sa volonté de partager son expérience et sa réflexion sur « mille formes » .

Un contrat de coopération public-public a été conclu entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou le 12 septembre 2019 afin de fixer les modalités de la coopération entre le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand en vue de l'ouverture du Centre d'initiation à l'art pour les enfants de 0 à 6 ans mille formes.

Dans le cadre de la mission d'expertise et d'ingénierie culturelle, une convention de co-production a été signée entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou le 31 janvier 2020 pour cadrer les co-productions de projets à destination des enfants de 0 à 6 ans et leurs familles.

La Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou poursuivent désormais cette collaboration par le déploiement de mille formes sur de nouveaux territoires.

En outre, la Ville de Clermont Ferrand entend créer et piloter un réseau professionnel à dimension nationale et internationale dont le Centre Pompidou est un membre permanent. La participation au réseau est à l'initiative conjointe de la Ville de Clermont-Ferrand et du Centre Pompidou. Ce réseau a vocation à réunir les différents Centres d'initiation à l'art « mille formes », ainsi que des structures intéressées par cette démarche d'éveil artistique et culturel et par le développement de projets artistiques et de recherches à l'attention de la petite enfance. Il constitue un lieu de débats, d'échanges, de partage de bonnes pratiques et de prospective.

La participation au réseau est à l'initiative conjointe de la Ville de Clermont-Ferrand et du Centre Pompidou.

Il préfigure un réseau des Centres d'art « mille formes ».

Le préambule a valeur conventionnelle.

Ceci exposé il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1- OBJET

Le présent avenant fixe les modalités de la collaboration entre le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand lors du déploiement de mille formes dans de nouveaux lieux..

Compte tenu du succès de mille formes, la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou entendent déployer mille formes dans les structures publiques ou privées qui le souhaitent et qui remplissent les conditions nécessaires. Le déploiement prend alors la forme d'un contrat entre la nouvelle structure partenaire et le Centre Pompidou (de type contrat de coopération public – public dans l'hypothèse d'un partenariat avec une entité publique).

Dans le cadre du déploiement, les modalités d'itinérance des dispositifs co-produits par le Centre Pompidou et la ville de Clermont Ferrand répondent aux clauses définies dans l'article 5 du contrat de coproduction du 31 janvier 2020 conclu entre le Centre Pompidou et la ville de Clermont Ferrand.

ARTICLE 2- MODALITÉS D'ORGANISATION DU DÉPLOIEMENT

En cas de reproduction et d'adaptation de mille formes au profit d'une autre structure, le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand lui apportent conjointement leurs connaissances et compétences. Conformément à l'article 1 du présent avenant, la structure partenaire contractualise avec le Centre Pompidou. La Ville de Clermont-Ferrand participe activement au déploiement, dans les conditions exposées dans le présent avenant.

La participation de la Ville de Clermont-Ferrand se fonde principalement sur trois axes :

• La participation de la Ville de Clermont-Ferrand à des comités de pilotage (COPIL) et à des réunions techniques jugées stratégiquement importantes pour la conception des futurs mille formes.

• La participation de la Ville comme intervenante à des journées de formation données par le Centre Pompidou.

• L'accompagnement en direct des structures partenaires par la Ville de Clermont-Ferrand en matière de montages et procédures administratifs, juridiques ou RH, afin de leur faire bénéficier de son expertise en la matière.

Le COPIL mis en place par le contrat de coopération public-public signé entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou intègre un point régulier sur l'avancée du déploiement. Le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand s'engagent à s'informer réciproquement des éléments constitutifs du déploiement et des démarches accomplies.

2.1 La participation aux COPIL et réunions techniques

La Ville de Clermont-Ferrand participe aux COPIL et réunions techniques jugées stratégiques pour la conception des futurs mille formes, organisés par le Centre Pompidou et la structure partenaire notamment sur les points suivants :

- philosophie du lieu ;

- projet d'aménagement ;

- médiation et flux des publics.

En fonction des besoins et des sujets abordés au sein de ces comités, la Ville de Clermont-Ferrand désigne un ou plusieurs représentants.

2.2 Les journées d'atelier et de formation organisées dans le cadre du déploiement

La directrice de mille formes Clermont-Ferrand ou un représentant de la structure, participe en tant qu'intervenant à des journées d'ateliers et de formation organisées par le Centre Pompidou.

Le Centre Pompidou propose un calendrier prévisionnel pour validation à la Ville de Clermont-Ferrand du nombre de journées d'intervention et une évaluation du temps passé par les équipes de la Ville de Clermont-Ferrand et de mille formes.

Les frais liés à ces interventions (hôtel, transport, repas) sont remboursés à la Ville de Clermont-Ferrand par le Centre Pompidou sur facture, selon les barèmes appliqués par le Centre Pompidou .

Une rémunération journalière de 500 euros TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises) au titre de ces interventions sera versée à la ville de Clermont-Ferrand.

2.3 L'accompagnement technique par la Ville de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand accompagne directement la structure partenaire afin de lui faire profiter de son expérience, notamment concernant les montages administratifs et les différentes procédures à mettre en œuvre.

Le Centre Pompidou et la Ville de Clermont-Ferrand se tiennent conjointement informés des avancées en ce qui concerne l'objet du présent avenant.

ARTICLE 3 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La création de mille formes est le fruit de concertations entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou qui ont débuté en 2017, sur une idée de la Ville de Clermont-Ferrand.

Elle a été réalisée en partenariat avec le Centre Pompidou.

La marque mille formes a fait l'objet d'un enregistrement à titre de marque semi figurative française le 26 juin 2019 par la Ville de Clermont-Ferrand.

La Ville de Clermont-Ferrand s'engage à autoriser l'utilisation de la marque mille formes par la structure partenaire par contrat séparé avec la structure partenaire.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

La dénomination du projet doit porter la mention suivante :

« mille formes Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans.

En partenariat avec le Centre Pompidou. »

La communication lors des déploiements devra rappeler que mille formes a été imaginé par la Ville de Clermont-Ferrand et réalisé en partenariat avec le Centre Pompidou.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de la dernière signature par les Parties.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre du contrat de coopération public-public conclu entre la Ville

de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou en date du 12 septembre 2019. Les clauses de ce contrat qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Clermont-Ferrand, le

En deux exemplaires originaux

Olivier BIANCHI Le Maire Ville de Clermont-Ferrand	Laurent LE BON Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou